



SYNDICAT
MIXTE

Syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique
Rovaltain
8 avenue de la Gare
CS 20125 Alixan
26958 Valence Cedex 9
T 04 82 30 40 00
www.ardechedromenumerique.fr

Le Président,

CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES AUVERGNE-RHÔNE-ALPES					
P	VP	SC	Greffier	RHF	Sec P
Date arrivée : 02 OCT. 2025					
PS1	PS2	PS3	PS4	PS5	PSA
Finance	DOC	MGX	Charge COM	Charge mission	Sec PS

**Chambre régionale des comptes
Auvergne-Rhône-Alpes**
124-126 boulevard Vivier Merle
CS 23624
69503 Lyon Cedex 03

Alixan, le 1er septembre 2025

AR : 1A20050837029
Réf : D25ADN-0484

A 2 5 1 1 5 1

Objet : Réponse aux observations définitives de la Chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes – Contrôle du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique (exercices 2018 et suivants)

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance avec attention des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives au contrôle des comptes et de la gestion du syndicat mixte Ardèche Drôme Numérique, pour les exercices 2018 et suivants.

Je souhaite vous remercier, ainsi que le rapporteur et les magistrats de la Chambre, pour la qualité du travail réalisé.

Ce travail a permis une analyse complète et approfondie de la gestion de notre structure, tout en mettant en lumière des axes de progrès pour optimiser l'action publique en faveur de la cohésion et de l'attractivité des territoires.

Nous relevons avec satisfaction que, bien que l'ensemble des pièces relatives à la commande publique ait été examiné, aucune observation particulière n'a été formulée à ce sujet, tandis que vos remarques sur la gestion constituent des éléments utiles pour renforcer nos pratiques.

Les observations définitives de la Chambre témoignent d'une gestion maîtrisée de notre structure et s'attachent, en particulier, à analyser les aspects opérationnels : le déploiement du réseau fixe, la qualité et la résilience, ainsi que les usages et services.

Je remercie également la Chambre d'avoir souligné l'augmentation du nombre de prises livrées ces dernières années, ainsi que la capacité du syndicat à adapter ses processus de contrôle afin de concilier exigence de qualité et fluidité du déploiement.

Je tire de ce contrôle un constat positif, qui nous servira à conforter les résultats déjà obtenus et à orienter nos actions pour l'avenir. Je précise que votre analyse, vos conclusions ainsi que vos recommandations sont entièrement partagées.

Ce rapport constitue une réelle valeur ajoutée pour nos services, qui ont déjà engagé la mise en œuvre de plusieurs recommandations (1). Il sera également utile aux élus locaux et nationaux pour orienter la politique publique du numérique (2).



1. Les recommandations de la Chambre

Au terme de son analyse, la Chambre formule sept recommandations, dont plusieurs (2,3,4 et 7) sont déjà en cours de traitement.

À titre d'exemple, vous avez constaté que le syndicat a déjà pris l'initiative de modifier le schéma directeur, tant dans son volet infrastructures que dans son volet usages et services. Vous avez également relevé la délibération lançant, avec le soutien de la Banque des Territoires, l'élaboration d'un schéma de résilience.

Comme vous l'avez souligné, la structure ADN est de taille modeste mais agile. Ce contexte nous conduit à gérer en permanence des urgences et priorités dans un environnement complexe et parfois contraint. L'engagement de nos équipes nous permet d'atteindre nos objectifs sans compromettre leurs conditions de travail.

Les recommandations 1, 5 et 6 sont bien intégrées dans notre plan d'action. Elles sont planifiées et font déjà l'objet de premiers travaux préparatoires. Leur mise en œuvre complète relève toutefois d'une dimension politique et stratégique qui nécessitera un travail de fond ainsi qu'une mobilisation renforcée des instances du syndicat et des collectivités du territoire. Elle pourra, le cas échéant, conduire à des évolutions statutaires.

S'agissant plus particulièrement de la recommandation 1, je partage le constat de la chambre sur la nécessité d'élaborer un projet syndical. Jusqu'à présent, le syndicat ADN avait concentré ses efforts sur la construction de l'infrastructure.

Cette priorisation était légitime et nécessaire, car elle a permis de concentrer les efforts sur la réussite du projet FTTH.

Elle a toutefois pu donner l'image d'une structure exclusivement tournée vers ce chantier, alors que, comme vous l'avez souligné, le syndicat mixte ADN ne se résume pas à cette seule mission et couvre un champ d'action plus large.

À cet égard, vous avez mis en avant l'importance des usages et services et appelé à mieux anticiper l'avenir. Ce constat correspond pleinement à la vocation du syndicat, qui entend conforter et développer son rôle dans ce domaine.

En tout état de cause, la structure ADN s'engage à poursuivre le travail sur l'ensemble des recommandations. La portée de vos observations dépassant le seul cadre de la gestion du syndicat mixte ADN, elles s'inscrivent, de fait, dans une réflexion plus large sur l'avenir de la politique publique du numérique. Cet élargissement n'a pas pour objet de détourner la portée de vos recommandations, mais de montrer en quoi leur mise en œuvre locale dépend directement de choix et de dynamiques qui relèvent aussi de la politique nationale du numérique.

2. Garantir un accès fiable et performant au numérique dans les territoires

Nous devons en effet organiser dès à présent l'architecture numérique de nos territoires, tant au niveau local que national. Le numérique constitue la clé de voûte de notre compétitivité, de notre souveraineté et de la cohésion territoriale.

Les fractures françaises, qu'elles soient sociales ou territoriales, s'aggravent toutes lorsque le fossé numérique se creuse. L'exemple des déserts médicaux, qui ne cessent de croître, l'illustre parfaitement : la télémédecine, la téléconsultation ou encore les cabinets médicaux mobiles ne peuvent se développer efficacement sans une connexion numérique fiable. La fracture numérique aggrave ainsi les effets de la fracture sanitaire.

Plus largement, c'est le quotidien de tous les Français et de toutes nos entreprises qui s'appuie désormais sur la technologie numérique. Si la couverture atteint désormais un niveau élevé à



l'échelle nationale, certaines parties du territoire demeurent encore mal desservies, et l'accès reste difficile pour de nombreux usagers. La diversité des acteurs impliqués - État, opérateurs privés, collectivités territoriales et leurs groupements – crée une organisation complexe, dont la lisibilité pour nos concitoyens doit être améliorée.

Un tel contexte appelle donc un effort de clarification, d'autant que nos infrastructures numériques sont exposées à de multiples menaces. Les catastrophes naturelles liées au changement climatique fragilisent nos réseaux, comme l'ont montré les récents événements ayant touché les départements de l'Ardèche et de la Drôme. Les actes de malveillance se multiplient, à l'image des sabotages de réseaux de fibre optique perpétrés en juillet 2024, lors des Jeux Olympiques. Enfin, la montée de la cybercriminalité, du terrorisme et des tensions géopolitiques à travers le monde nous oblige à la plus grande vigilance : nos réseaux numériques peuvent constituer une cible de choix.

Le fait que des câbles de fibre optique soient parfois simplement installés dans des armoires situées en pleine rue, directement accessibles depuis l'espace public, illustre la vulnérabilité de nos infrastructures et l'urgence de renforcer durablement leur protection.

La vulnérabilité de notre réseau constitue également et surtout un enjeu de souveraineté nationale : il ne saurait tomber sous l'influence de puissances étrangères ni être la cible d'intérêts extérieurs. À l'heure de l'intelligence artificielle, ce sujet doit être traité comme une priorité par les pouvoirs publics.

Avec l'extinction prochaine du réseau cuivre, la fibre optique s'impose comme l'infrastructure de référence. Toute rupture de service entraînerait des conséquences matérielles, économiques et – surtout – humaines considérables, d'autant que nos forces de sécurité et de secours dépendent directement de cette infrastructure.

Il apparaît donc nécessaire qu'une impulsion politique soit donnée afin d'assurer une gouvernance à la fois ambitieuse et lisible de nos infrastructures numériques. Dans cette perspective, les structures qui portent des réseaux d'initiative publique, comme le syndicat mixte ADN, pourraient se voir reconnaître le rôle d'autorité organisatrice locale des communications électroniques. Ce modèle est déjà en place dans des secteurs stratégiques tels que les mobilités et l'énergie et il gagnerait à être étendu au numérique, secteur tout aussi essentiel à notre souveraineté. Ces autorités disposeraient d'un réel pouvoir pour protéger nos infrastructures et garantir leur pérennité face aux menaces extérieures.

Il serait tout aussi indispensable de doter ces nouvelles autorités organisatrices locales de la marge de manœuvre financière nécessaire à la préservation du patrimoine public numérique dont elles auraient la garde. Les leviers pour y parvenir demeurent cependant limités.

En 2009, la loi Pintat prévoyait la création d'un fonds d'aménagement numérique des territoires, initiative salubre destinée à accompagner le déploiement du très haut débit dans les zones les moins rentables. Pourtant, depuis plus de quinze ans, ce fonds n'a jamais été abondé. Ce « fonds sans fonds » constitue une véritable désillusion, alors même que de tels moyens seraient désormais nécessaires pour renforcer la résilience de nos infrastructures numériques.

Une mobilisation exceptionnelle est donc nécessaire pour réactiver ce fonds et enfin lui donner les moyens financiers à la hauteur des enjeux actuels. Toutefois, il ne saurait être question d'aggraver la situation budgétaire déjà critique de l'Etat, ni de faire peser cette charge supplémentaire sur les collectivités locales, constamment sollicitées. Il ne serait pas davantage acceptable que ce financement se fasse au détriment du pouvoir d'achat de nos concitoyens, déjà lourdement éprouvé. En revanche, il apparaît légitime que les opérateurs commerciaux, principaux bénéficiaires de ces infrastructures, soient mis à contribution de manière obligatoire et proportionnée.



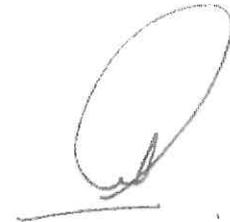
Ces solutions offriraient à notre pays une architecture numérique solide, avec une connexion capable d'irriguer tous nos territoires et de les débarrasser enfin de leurs zones blanches. Elles garantiraient également un réseau résilient, à même de résister aux menaces climatiques comme aux actes de malveillance.

Même dans un climat politique marqué par l'instabilité, il importe que l'État prenne la mesure de l'urgence et engage sans délai les actions nécessaires.

C'est ainsi que nous pourrions bâtir une souveraineté numérique durable, assurant à la France son indépendance et sa pleine maîtrise dans ce domaine stratégique.

Telles sont, Monsieur le Président, les réflexions que je souhaitais porter à votre connaissance.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.



Didier-Claude BLANC

